

 PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Compte rendu de réunion	Page 1/8
	Atelier « Territoires déficitaires »	

<u>Date de la réunion</u> : 17 décembre 2021	<u>Heures de la réunion</u> : 9h15 - 12h15
<u>Lieu</u> : Dijon	
<u>Visioconférence</u> : oui	non

Participants :

LEDUC Laura (DREAL)
PAGNIEZ Philippe (DREAL)
MARECHAL Annabèle (DREAL)

GENTAZ-NEURY Karine (Mosaique Environnement)

BERTHAUT Lucile (UiD39/71)

BOUQUET Xavier (LPO)
SCHLATTER Daniel (FNE)

RIVA Philippe
GABENS Olivier (GSM)
LEBRUN Charline (EQIOM)
LESCALIER Thomas (SCE)

Rédacteur du compte rendu : Laura LEDUC

Date du compte rendu : 01/02/2022

Diffusion du présent compte rendu (mode et destinataires) : courriel, participants atelier

Pièces jointes au compte rendu : diaporama de réunion DREAL

Annabèle Maréchal introduit la réunion. Dans un premier temps, sera présenté le travail réalisé depuis plusieurs mois sur l'élaboration des scénarios d'approvisionnement. Le cas concret d'un territoire, la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône, sera détaillé.

Dans un second, un travail en sous-groupe sera proposé de manière réfléchir collectivement autour de plusieurs questions se posant pour les territoires déficitaires en matériaux de carrières. L'objectif de ces ateliers est de partager les informations et attentes de chacun puis d'envisager les objectifs et mesures du schéma.

Il est précisé que l'objectif de l'atelier est que chacun puisse s'exprimer sur le sujet. L'atelier n'est absolument pas décisionnel

I. Cadre général du SRC et de l'élaboration des scénarios d'approvisionnement

Les différentes étapes de l'élaboration du schéma régional des carrières sont présentées. L'atelier s'inscrit dans le processus d'élaboration des scénarios d'approvisionnement et de définition des orientations/objectifs/mesures du schéma.

Les liens de compatibilité et de prise en compte entre le SRC et les autres documents de planification sont présentés.

Le scénario d'approvisionnement doit définir la manière de répondre aux besoins des territoires sur les douze prochains années.

Pour définir ce scénario :

- plusieurs stratégies de réponse aux besoins ont été étudiées ;
- une stratégie doit être retenue, par territoire. En est déduit une stratégie régionale prenant en compte les disparités territoriales ;
- la stratégie est déclinée en orientations/objectifs/mesure afin d’assurer sa mise en œuvre.

De manière à ce que le scénario final prenne en compte les réalités territoriales, les différents scénarios (stratégies) ont été simulés et analysés sur 8 zones d’emplois de la région. Ce travail a permis de mettre en évidence des problématiques d’approvisionnement auxquelles étaient confrontés un ou plusieurs territoires. Ces problématiques ont été regroupées en 6 thématiques, dont celle sur les territoires déficitaires en matériaux de carrières.

Les zones d’emplois de la région ont été considérées comme déficitaires si :

- la somme des capacités autorisées des carrières de la zone sont inférieures au besoin dès 2021 ;
- ou si ces capacités sont inférieures au besoin avant 2024, s’il n’y a pas de renouvellement/extension systématique des carrières arrivant à échéance.

7 zones d’emplois de la région ont ainsi été identifiées comme déficitaires. Deux autres zones sont identifiées comme déficitaires (Pontarlier, Sens), mais en raison des volumes exportés en dehors de la région (Île-de-France et Suisse).

Les cinq scénarios d’approvisionnement sont présentés (cf. diapo 13 pour détails).

	Augmentation du recyclage	Prolongation/renouvellement des carrières	Augmentation des niveaux de production des carrières déjà autorisées	Extension des carrières autorisées (tonnages autorisés à hauteur des besoins)		Création de carrières sous conditions (tonnages autorisés à hauteur des besoins et suivant vulnérabilités environnementales)	Recours significatif à l’importation
				ALEAU : oui sous conditions éventuelles (réduction des volumes alluvionnaires autorisés et suivant vulnérabilités environnementales)	RM : oui sous conditions éventuelles (suivant vulnérabilités environnementales)		
Scenario 0	oui	non	non	non	non	non	non
Scenario 1	oui	oui	oui	oui	oui	non	non
Scenario 2	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non
Scenario 3	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

II. Simulation et analyse des scénarios sur la zone d’emploi de Chalon-sur-Saône

La zone d’emploi de Chalon-sur-Saône compte 6 carrières autorisées, dont 3 carrières alluvionnaires, et 3 carrières de roche massive calcaire. La production du territoire s’élevait à 484 000 tonnes en 2017. Les gisements ne sont exploités qu’à hauteur de 52 % des autorisations.

1. Scénario 1

Le scénario 1 simule une fermeture des carrières (et donc un arrêt de leur production) au fur et à mesure de l’échéance des autorisations. Pendant leur autorisation, il est simulé une production des carrières à hauteur de la production déclarée en 2017.

Un tel scénario ne permet pas de répondre aux besoins (tous usages confondus) de la zone, et ce dès 2021. Concernant la réponse aux besoins pour la fabrication de béton, la production en matériaux pour béton est suffisante jusque 2030.

2. Scénario 2

Le scénario 2 prend en compte le renouvellement/extension des carrières, et une production à hauteur des capacités autorisées.

Le scénario montre que les capacités actuellement autorisées ne permettent pas de couvrir les besoins de la zone au-delà de 2022. Des renouvellements/extensions systématiques, y compris en enjeux forts et majeurs, sont nécessaires pour répondre aux besoins.

Concernant les besoins pour la production de béton, les capacités sont suffisantes pour répondre aux besoins jusque 2029. Pour répondre aux besoins au-delà de cette date, les renouvellements/extensions des carrières hors enjeu majeur sont suffisantes.

3. Scénario 3

Le scénario prend en compte la possibilité de création de carrières pour répondre aux besoins.

Les gisements potentiellement exploitables calcaires et éruptifs sont inégalement répartis sur le territoire (essentiellement présents sur la bordure ouest de la zone) et sont peu étendus. Les gisements alluvionnaires sont relativement abondants, mais fortement contraints par des zones de vulnérabilité majeure.

Des ressources de substitution pourraient néanmoins être exploitées : moraines, sables et graviers du pliocène.

La situation est comparable si l'on regarde la disponibilité des gisements potentiellement exploitables pour un usage dans la fabrication du béton.

4. Scénario 4

Les carrières situées à moins de 30 kilomètres de la zone sont susceptibles d'alimenter le nord de la zone de Chalon-sur-Saône. Le sud de la zone est moins couverte par de telles zones de chalandises.

5. Synthèse

La zone de Chalon-sur-Saône est identifiée comme déficitaire car un renouvellement/extension systématique des carrières déjà autorisées serait nécessaire pour répondre aux besoins futurs. Par ailleurs, les niveaux de production seraient à rehausser à hauteur des capacités moyennes autorisées, la production actuelle étant deux fois inférieure au besoin.

Le territoire est peu couvert par des gisements de calcaire ou d'éruptifs qui se limitent à la bordure ouest. Les gisements alluvionnaires sont, eux, couverts en quasi-totalité par des enjeux majeurs.

Des carrières limitrophes sont néanmoins susceptibles de combler le déficit de la zone (carrières de la zone d'emploi de Beaune notamment).

6. Évaluation environnementale

M.GENTAZ NEURY présente l'évaluation environnementale des scénarios pour la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône (cf diapo 26 à 30).

III. Discussion sur les questions liées aux territoires déficitaires

Les échanges sont menés en plénière. L'outil d'animation en ligne Klaxoon (tableau blanc virtuel, avec quizz, post-it) est proposé aux participants, pour faciliter la participation de chacun aux débats.

1. Comment expliquer le déficit de ces territoires (manque de ressource, absence de marchés suffisants, enjeux environnementaux) ? Quelles sont les conséquences de ce déficit (économique, social, environnemental) ?

Sur cette première question, les participants ont été invités à proposer leurs réponses sur des post-it virtuels sur la plateforme Klaxoon.

Trois grands éléments ressortent des contributions pour expliquer le déficit de ces territoires en matériaux :

- le manque de ressource ;
- l'accès difficile à la ressource, en raison de contraintes liées au transport, à l'accès au foncier ou à la présence d'enjeux environnementaux forts sur les territoires ;
- la présence de carrières à forte capacités et accessibles aux alentours des zones d'emplois déficitaires ;

Deux contributions ont trait aux possibilités d'économie des matériaux via le recyclage notamment.

Les discussions en plénières permettent de compléter les contributions.

– En Saône-et-Loire, le faible nombre de carrières peut également s'expliquer par un marché réduit (population réduite, économie moins dynamique). Le déficit actuel peut donc être la conséquence d'un niveau de besoins historique faible, et donc d'un manque de débouchés. P.Riva indique par ailleurs que les contraintes retenues dans le schéma départemental de Saône-et-Loire étaient plus importantes que dans le schéma des carrières du Jura notamment.

– Pour la zone de Morteau, la problématique d'accessibilité des gisements est prégnante. Si la zone de Morteau dispose de gisements importants, l'accès à des gisements n'est pas facile (petits axes routiers), ce qui peut expliquer le déficit de la zone.

D.Schlatter regrette à ce titre l'absence de cartographies des axes routiers permettant d'évaluer ces contraintes.

Un participant indique par ailleurs les difficultés posées lors des enquêtes publiques dans ce territoire.

– Le déficit de la zone de Chalon-sur-Saône, peut s'expliquer en partie par un accès difficile à la ressource, mais plus particulièrement par un manque de ressource de qualité. Un participant indique que les gisements d'éruptifs ne sont globalement pas de bonne qualité, et que l'exploitation des gisements de type moraines, groises entraîneraient un surcoût ne permettant pas de vendre au prix des marchés.

2. Comment rééquilibrer l'approvisionnement de ces territoires ?

- *Quelles sont les possibilités d'implantation de nouveaux sites : ressources disponibles mobilisables ?*
- *Quelles sont les possibilités d'importation depuis les zones voisines ? Quels en seraient les*

impacts ?

- *Faut-il privilégier la réponse aux besoins locaux par rapport aux exportations ? (IDF, AURA) ? Dans quelles conditions ?*
- *Quelle solution privilégier suivant les caractéristiques de la zone ? (zones rurales : Autun, Le Creusot, Louhans, Châtillon OU zones plus dynamiques : Nevers, Chalon-sur-Saône)*

Sur cette seconde question, les échanges sont menés en visioconférence.

Un exploitant indique que dans les années à venir, les matériaux pourront être transportés par des camions roulant à l'électricité. L'impact du transport pourrait ainsi être réduit.

Les exploitants indiquent par ailleurs que les zones excédentaires peuvent alimenter les zones déficitaires avec les co-produits de qualité inférieure résultant de l'extraction de produits de qualité (ex : sable pour béton). Le potentiel des contre-voyage est également à envisager.

Il est confirmé que la zone de Chalon-sur-Saône est aujourd'hui alimentée en partie par les carrières de Côte-d'Or, sur plus de 30 kilomètres. Ces imports sont possibles d'un point de vue économique en raison de la présence d'axes de transports structurants.

Sur la question de la priorisation de la réponse aux besoins locaux par rapport aux exportations vers les régions limitrophes, les professionnels s'opposent à ce que des mesures puissent venir interférer sur les marchés.

La DREAL précise qu'il n'est pas question ici d'ingérence dans les marchés. Pour autant, la problématique doit être posée dans le cadre de l'élaboration du schéma (notamment sur la zone de Nevers, exportatrice alors que déficitaire).

Les professionnels indiquent que les exports de matériaux assurent la rentabilité des exploitations. Ainsi, les exports permettent de rentabiliser l'implantation d'une carrière qui approvisionnera les territoires déficitaires avec une partie de sa production et résorbera par conséquent une partie du déficit.

Les professionnels indiquent par ailleurs qu'il vaut mieux permettre des flux de frontières que des flux en région sur de longues distances (approvisionner Nevers avec des matériaux du Cher plutôt que depuis des territoires éloignés de la Nièvre).

Mme Lebrun précise par ailleurs que, pour son exploitation, les matériaux sont exportés par voie fluviale.

3. Quelles conditions générales d'implantation retenir au sein des territoires déficitaires ?

- *Pour les créations : quel équilibre entre évitement des enjeux et nécessité d'exploitation ?*
- *Pour les extensions : faut-il encourager les extensions systématiques pour limiter le déficit ou néanmoins éviter les renouvellements/extensions au regard de certains enjeux ?*

Les participants ont été invités à répondre aux questions via un questionnaire en ligne.

Pour les créations, il ressort des contributions :

- que l'application de la démarche ERC, et que les études d'impacts sont suffisantes pour assurer l'équilibre entre exploitation et préservation des enjeux (2 personnes) ;
- que les tonnages, et les durées d'exploitation doivent être limitées, au regard des besoins et des ressources disponibles proches (une personne) ;
- que la demande d'autorisation puisse justifier de la résorption du déficit au moins pour partie, et que le cas échéant soient mis en balances les enjeux face aux besoins du territoire (une personne).

Pour les extensions, les contributions sont similaires. Il est toutefois ajouté que :

- les extensions doivent être privilégiées par rapport aux créations (une personne) ;
- que les extensions doivent être d’autant plus facilitées qu’elles répondent à un besoin local, sous réserve de prise en compte des enjeux majeurs (une personne) ou d’attentes importantes sur la compensation ou la remise en état (une personne).

En discussion plénière, il est précisé que ce ne sont pas les enjeux environnementaux qui limitent l’accès aux gisements dans la zone de Morteau, mais plutôt la topographie et les enjeux paysagers. M.Dubrez indique qu’il est délicat de limiter les tonnages et durées autorisées compte-tenu des difficultés liées aux procédures d’autorisation.

Les professionnels confirment avoir des difficultés à faire appel à des bureaux d’études compétents. Il est proposé que de la pédagogie puisse être faite auprès des bureaux d’études sur le SRC. Mme Gentaz précise que l’établissement d’une étude d’impact qualitative prend du temps et a un coût. Faire choix de retenir les offres les moins disantes implique donc probablement des études de moins bonne qualité.

La DREAL précise qu’il appartiendra bien au SRC d’orienter le travail des bureaux d’études.

IV. Propositions d’objectifs/mesures à inscrire dans le schéma

Les participants sont invités à proposer des objectifs et mesures qu’ils souhaiteraient voir apparaître dans le futur SRC, en lien avec la thématique abordée dans la réunion.

Ces propositions doivent être rattachées à une ou plusieurs des orientations proposées.

Les contributions ont été faites par l’intermédiaire de Klaxoon et sont reportées dans le tableau ci-dessous.

Annabèle Marechal remercie les participants pour ces échanges riches, et clôture la réunion.

Copie des propositions des participants sur les objectifs, mesures sur Klaxoon

Orientation	Propositions d'objectifs/mesures des participants
Préserver les enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> → Intégrer les remises en état dans la comptabilisation des mesures compensatoires → Essayer pour les territoires déficitaires de ne pas additionner les compensations au titre du code forestier et celles au titre du code de l'environnement. → ERC oui, mais, en cas de compenser, l'appliquer AVANT, et le faire appliquer pendant et après, avec les moyens et les associations ad hoc → bien identifier les besoins exceptionnels qui parfois servent à justifier des capacités « courantes » → L'avis de l'élu local sur la qualité de la remise en état pourrait être complété par l'avis d'une autorité plus spécialisée
Optimiser l'emploi des gisements et favoriser un usage économe de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> → Usage rationnel de la ressource : cela veut dire qualifier le gisement (sondages/études) et éviter les gisements générant de forts taux de stériles → Optimiser l'emploi des gisements existants et déjà autorisés même si cela implique des transferts inter-départements
Approvisionner dans une logique de proximité et privilégier les modes de transports alternatifs à la route pour les flux longue distance	<ul style="list-style-type: none"> → Disposer des moyens suffisants pour permettre le transport alternatif et ne pas être dépendant d'un faible nombre d'acteurs → La route peut malgré tout être une solution avec des modes de transport à faible émission de GES (hydrogène/électrique) → Mettre en place les moyens logistiques (plateformes et lignes ferroviaires, navigabilité des canaux) adaptés, ce qui nécessite de gros investissements et un plan d'action national → Recherche de proximité en priorité

Copie des propositions des participants sur les objectifs, mesures sur Klaxoon

Orientation	Propositions d'objectifs/mesures des participants
Préserver la capacité de la région à répondre à ses besoins et minimiser les impacts environnementaux liés à l'exportation en dehors de la région ou de France	<p>→ Pour définir l'export : ne pas se limiter aux contours géographiques. En effet, une carrière BFC peut « exporter » en AURA, d'autant plus qu'elle en est proche ou le fait par des moyens propres</p> <p>→ Attention à ne pas limiter aux frontières du département ou d'une région : dissocier les flux limitrophes</p>
Préserver l'accès aux gisements	<p>→ Mettre en place les moyens logistiques (ferroviaire, fluvial, routier) adaptés</p> <p>→ Certains gisements facilement accessibles sont maintenant bloqués</p> <p>→ faciliter les solutions d'abrogations de toutes les contraintes identifiées sur un gisement : création d'un contournement, déplacement d'une ligne électrique, modif d'une DUP AEP</p>